

REPUBLICUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU

COMMUNE D'AKONOLINGA

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES
MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

CENTER REGION

NYONG AND MFOUMOU DIVISION

AKONOLINGA COUNCIL

LOCAL TENDERS BOARD

AVIS DE DEMANDE DE COTATION N°03/DC/CEV/CIPM/2025 DU 28/07/2025 POUR LA COMMANDÉ DU PAQUET MINIMUM DES ECOLES PUBLIQUES DANS LA COMMUNE D'AKONOLINGA, DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE

(EN PROCEDURE D'URGENCE)

Financement : BIP MINEDUB EXERCICE 2025

Le Maire de la Commune d'AKONOLINGA, Autorité Contractante, lance un Avis de Demande de Cotation pour l'acquisition du paquet minimum des écoles publiques de la Commune d'AKONOLINGA, Département du Nyong ET Mfoumou, Région du Centre.

1- Objet de l'Appel d'Offres

Le présent Avis de Demande de Cotation a pour objet l'acquisition du paquet minimum des écoles publiques de la Commune d'AKONOLINGA, Département de la Nyong ET Mfoumou, Région du Centre.

2- Consistance des travaux

Les prestations du présent Avis de Demande de Cotation comprennent :

- La fourniture du matériel didactique ;
- La fourniture du petit matériel de premier soin.

3- Tranches/Allotissement

La fourniture se présente en lot unique :

4- Délais d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour les prestations objet du présent appel d'offres est de **un (01)** mois.

5- Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est défini ainsi qu'il suit :

6- Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à égalité de conditions à toutes les Petites et Moyennes Entreprises de droit Camerounais.

7- Financement

Les prestations objet du présent appel d'offres sont financées par le Budget d'Investissement Public du MINEDUB de l'EXERCICE 2025 sur les lignes d'imputations budgétaire

8- Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est **hors ligne**.

budgétaire

8- Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est **hors ligne**.

9- Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 de la DC en **Francs CFA : 180 000 cents quatre-vingt mille** valable pendant **Quatre-vingt-dix (90) jours** au-delà de la date originale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

10- Consultation du Dossier de Demande de Cotation

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables de 7h 30 à 15h 30 au Secrétariat particulier de la Mairie d'Akonolinga dès publication du présent avis. Tel 6 55 52 0714

Il peut également être consulté en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchesppublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> sur le site internet de l'ARMP (www.armp.cm).

11- Délai de réponse des soumissionnaires

Pour cet Appel d'Offres, le délai de réponse est fixé à **vingt Un (21) jours** calendaires aux entreprises désireuses d'y participer à compter de la date de publication de l'Avis d'Appel d'Offres.

12- Acquisition du Dossier de Demande de Cotation

Le dossier peut être obtenu dans les services du secrétariat particulier de la Mairie d'Akonolinga sur présentation d'une quittance attestant le versement à la Recette Municipale d'Akonolinga d'une somme non remboursable de Vingt-cinq mille 25 000 **Francs CFA**,

Il est également possible d'obtenir la version électronique du dossier par téléchargement gratuit aux adresses sus indiquées pour la version électronique. Toutefois, la soumission par voie physique ou électronique est conditionnée par le paiement des frais d'achat du Dossier de Demande de Cotation.

13- Remise des offres

- Pour la soumission Hors ligne Chaque offre rédigée en français ou en anglais en **sept (07) exemplaires** dont **un (01) original** et **six (06) copies** marquées comme telles, devra parvenir dans les services du **secrétariat particulier de la Mairie d'Akonolinga** contre récépissé, au plus tard **le 20/08/2025 à 11 Heures** et devra porter la mention :

AVIS DE DEMANDE DE COTATION

**N°03/DC/C-AKGA/CIPM/2025 DU 28/07/2025 POUR LA COMMANDE
DU PAQUET MINIMUM DES ECOLES PUBLIQUES DANS LA**

COMMUNE D'AKONOLINGA, DEPARTEMENT DE LA NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE

- (EN PROCEDURE D'URGENCE)

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

Les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

14- Recevabilité des offres

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- Les plis non-conformes au mode de soumission ;
- Les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre uniquement en copies.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

15- Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu **le 20/07/2025 à 12 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune d'AKONOLINGA dans la salle des actes de la Mairie d'Akonolinga.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de son choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de Cotation.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un **délai de 48 heures** accordées par la Commission, l'offre sera rejetée.

16- Critères d'évaluation

1. Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires porteront essentiellement sur :

1. L'absence d'une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances;
2. La Fausse déclaration manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
3. La note technique inférieure à 70% des "oui".
4. La pièce administrative non conforme et non régularisée dans les 48 heures;
5. L'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
6. L'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des livraisons au cours des trois dernières années ;
7. L'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
8. L'absence de la charte d'intégrité datée et signée.

Sous peine de rejet, la caution de soumission et l'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire doivent être impérativement produites en originaux, les autres pièces en originaux ou en copies certifiées conformes. Ces justifications administratives doivent dater de moins de **trois (03) mois** et être conformes aux modèles.

2. Critères essentiels

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur :

1.	La présentation générale de l'Offre	oui/non
2.	L'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières supérieure ou égale au	oui/non
3.	La conformité de la fourniture aux spécifications techniques ;	oui/non
4.	La capacité financière ;	oui/non
5.	Délais de livraison ;	oui/non
6.	Organisation des équipes, (achat, livraison, équipement, maintenance)	oui/non
7.	La proposition technique : (Images, fiches techniques)	Oui/non

Seuls les soumissionnaires ayant obtenu une note de 70% à l'évaluation technique seront admis à l'analyse de l'offre financière.

17- Attribution

Le Maître d'ouvrage attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier de Cotation et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

18- Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **90 jours** à partir de la date limite

fixée pour la remise des offres.

19- Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures (7h 30 à 15h 30) ouvrables dans les services du secrétariat général de la Mairie d'Akonolinga, dès publication du présent avis, ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchesppublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>, ou tout autres moyens de communication électronique indiqué par le Maître d'Ouvrage.

20- Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

« Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la cellule de lutte contre la corruption du MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants :

673 20 57 25 / 699 37 07 48 » et 699 37 07 48, l'ARMP au numéro Ou le MO au numéro

AKONOLINGA, le 20 juil 2025

Le Maire de la Commune d'AKONOLINGA

(Maître d'Ouvrage)



Hon. P. Georges Akambe Assemblé

Diplom Betriebswirt
Chevalier de l'Ordre de la Valeur

AMPLIATIONS :

- ✓ PREFET/NM ;
- ✓ ARMP (POUR INSERTION AU JDM) ;
- ✓ DDMINMAP/NM ;
- ✓ PDT/CIPM-AKGA ;
- ✓ AFFICHAGE ;
- ✓ CHRONO/ARCHIVES.

REPUBLICUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU

COMMUNE D'AKONOLINGA

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES
MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

CENTER REGION

NYONG AND MFOUMOU DIVISION

AKONOLINGA COUNCIL

LOCAL TENDERS BOARD

NOTICE OF QUOTATION REQUEST N°03/DC/CEV/CIPM/2025 OF 28/07/2025 FOR THE ORDER OF THE MINIMUM PACKAGE FOR PUBLIC SCHOOLS IN THE COMMUNE OF AKONOLINGA, NYONG AND MFOUMOU DIVISION, CENTER REGION (URGENT PROCEDURE)

Funding : BIP MINEDUB FISCAL YEAR 2025

The Mayor of the Commune of AKONOLINGA, Contracting Authority, issues a Notice of Quotation Request for the equipping of nine Integrated Health Centers in the Commune of AKONOLINGA, Nyong and Mfoumou Division, Center Region.

1-)Purpose of the Call for Tenders

The purpose of this Notice of Quotation Request is the equipping of nine (09) Integrated Health Centers in the Commune of AKONOLINGA, Nyong and Mfoumou Division, Center Region.

2-)Consistency of Works

The services of this Notice of Quotation Request include :

- La fourniture du matériel didactique ;
- La fourniture du petit matériel de premier soin

3-)Sections/Lots

The supply is presented as a single lot.

4-Execution Deadlines

The maximum period set by the Project Owner for the services covered by this call for tenders is Owen (01) months.

5-Provisional Cost

The provisional cost of the operation, following preliminary studies, is defined as follows :

6-Participation and Origin

Participation in this call for tenders is open on equal terms to all Small and Medium-sized Enterprises under Cameroonian law.

7-Funding

For offline submission, each bid, written in French or English in seven (07) copies, including one (01) original and six (06) copies marked as such, must be submitted to the private secretariat services of the Akonolinga Town Hall against a receipt, no later than 19/08/2025

At 11 :00 AM and must bear the inscription :

NOTICE OF QUOTATION REQUEST

N°03/DC/C-AKGA/CIPM/2025 OF 28/07/2025 FOR THE ORDER OF THE MINIMUM PACKAGE FOR PUBLIC SCHOOLS IN THE COMMUNE OF AKONOLINGA, NYONG AND MFOUMOU DIVISION, CENTER REGION (URGENT PROCEDURE)

« To be opened only during the bid-opening session »

Bids received after the deadline for submission will not be accepted.

14-Admissibility of Bids

Administrative documents, technical offer, and financial offer must be placed in different separate envelopes and submitted in a sealed package.

The following will be declared inadmissible by the Project Owner :

- * Packages bearing indications of the bidder's identity ;
- * Packages received after the deadlines for submission ;
- * Packages not conforming to the submission method ;
- * Packages without indication of the Call for Tenders identity ;
- * Non-compliance with the number of copies indicated in the RPAO or offer only in copies.

Any incomplete offer in accordance with the requirements of the Tender File will be declared inadmissible.

Notably, the absence of a bid bond issued by an organization or financial institution approved by the Minister in charge of finance to issue bonds in the field of public contracts or non-compliance with the models of the Tender File documents will result in the outright rejection of the offer without any recourse.

A bid bond produced but unrelated to the consultation concerned is considered absent.

A bid bond presented by a bidder during the opening session of bids is inadmissible.

Opening of Bids

15-The opening of bids will be done in one session.

The opening of administrative documents, technical and financial offers will take place on 19/08/2025 at 12 :00 PM by the Internal Tenders Board of the AKONOLINGA Commune in the Akonolinga Town Hall's council chamber.

4.	La capacité financière ;	oui/non
5.	Délais de livraison ;	oui/non
6.	Organisation des équipes, (achat, livraison, équipement, maintenance)	oui/non
7.	La proposition technique : (Images, fiches techniques)	Oui/non

Only bidders who have obtained a score of 70% in the technical evaluation will be admitted to the analysis of the financial offer.

17-Award

The Project Owner will award the Contract to the Bidder whose offer has been deemed essentially compliant with the Quotation File and who has the required technical and financial capacities to execute the Contract satisfactorily and whose offer has been evaluated as the lowest bidder, including any proposed discounts.

18-Validity Period of Offers

Bidders remain bound by their offer for 90 days from the deadline set for the submission of offers.

19-Additional Information

Additional information can be obtained during working hours (7 :30 AM to 3 :30 PM) from the general secretariat services of the Akonolinga Town Hall, upon publication of this notice, or online on the COLEPS platform at <http://www.marchesppublics.cm> and <http://www.publiccontracts.cm>, or any other electronic communication means indicated by the Project Owner. Fight against Corruption and Malpractices» For any attempt at corruption or acts of malpractice, please call the anti-corruption unit of MINMAP or send an SMS to the following numbers :

673 20 57 25 / 699 37 07 48 » and 699 37 07 48, ARMP at number

Or the MO at number 699 99 99 17

Akonolinga, the _____
 THE MAYOR
 (Contracting Authority)

AMPLIFICATIONS:

- PREFET/NM;
- ARMP (FOR INSERTION IN JDM);
- DDMINMAP/NM;
- PDT/CIPM-AKGA;
- DISPLAY;
- CHRONOGRAPH/ARCHIVES.